



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 décembre 2020

**Assemblée générale Mixte du 21 décembre 2020
Tenue à huis-clos**

Dans le contexte de l'épidémie du Covid-19, conformément aux dispositions légales en vigueur, et notamment à l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé que l'Assemblée Générale Mixte de la Société, initialement prévue pour se tenir à l'hôtel Royal Garden Paris 8^{ème}, se tiendra le :

LUNDI 21 DECEMBRE 2020 à 9 heures 30 au siège social, à huis clos,

sans la présence physique des actionnaires

et invite les actionnaires à exprimer leur vote par correspondance ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée.

Le conseil d'administration invite les actionnaires à consulter le site Internet de la Société <https://compagnielebon.fr/> afin de prendre connaissance de l'ensemble de la documentation.